

## **The press review**

1-15 April 2016

**Prepared by Transparency International Luxembourg**

### **Disclaimer**

Cette revue de presse est compilée par Transparency International Luxembourg. Les idées et opinions exprimées dans les articles cités sont fournies à titre d'information uniquement et ne représentent pas les idées et opinions de Transparency International Luxembourg, qui s'en distance formellement. La véracité et l'exactitude des documents repris ou cités dans cette revue de presse n'a pas été confirmée par Transparency International Luxembourg. Pour toutes questions concernant ce service, nous vous prions de bien vouloir contacter notre bureau au numéro de téléphone 26 38 99 29 ou par e-mail au [secretariat@transparency.lu](mailto:secretariat@transparency.lu).

### **Information importante « hotline anti-corruption »**

Nous vous rappelons que nous avons mis en place une « hotline » qui permet d'obtenir aide et assistance gratuite pour les particuliers pour tout fait constitutif de corruption au sens large ou de trafic d'influence (en tant que victime ou de témoin).

Vous pouvez nous joindre à cet effet par téléphone au numéro 26 38 99 29, par email [info@transparency.lu](mailto:info@transparency.lu) ou alors directement en nos bureaux situés au 11C, Bd. Joseph II, Luxembourg.

# NATIONAL NEWS



04 avril 2016 08:21

## Le Luxembourg apparaît dans l'enquête mondiale

***LUXEMBOURG - Des intermédiaires basés au Grand-Duché ont contribué à la création de centaines d'entités offshore, selon le scandale d'évasion fiscale révélé dimanche.***



405 entreprises luxembourgeoises figurent parmi les 14 000 banques, études d'avocats et autres intermédiaires ayant contribué à créer des sociétés offshore. C'est ce que révèle le Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ) sur son site internet. Le Luxembourg est l'un des pays les

plus concernés avec Hong-Kong, la Grande-Bretagne, la Suisse, les États-Unis, le Panama, le Guatemala, le Brésil, l'Équateur et l'Uruguay.

Le Luxembourg fait également partie des pays aux intermédiaires les plus actifs. Selon les «Panama papers», ceux-ci ont contribué à la création de quelque de 15 479 entités offshore. Le Grand-Duché est au pied du podium derrière Hong Kong (37 675), la Suisse (34 301) et la Grande-Bretagne (32 682), mais devant le Panama (8 624) et Chypre (7 157). Rappelons que l'enquête répertorie 214 000 sociétés offshore impliquées dans les opérations financières dans plus de 200 pays et territoires à travers le monde.

Enfin, plus de 500 banques ont enregistré près de 15 600 sociétés-écrans avec Mossack Fonseca. Parmi elles figure Experta Corporate and Trust Services S.A., filiale à 100% de la Banque Internationale à Luxembourg (BIL). Elle figure même en tête avec 1 659 sociétés enregistrées. «Nous sommes en train d'analyser le sujet», a glissé un porte-parole de la BIL à *L'essentiel* lundi matin. Les établissements bancaires luxembourgeois Safra Sarasin, Société Générale Bank & Trust, et Landsbanki Luxembourg apparaissent également dans l'enquête du consortium.

04. APRIL 2016 07:48

## Luxemburger Banken involviert

### PANAMA PAPERS

Banken gelten laut Journalistenkonsortium ICIJ als die hauptsächlichen Treiber des Schwarzgeldverkehrs bei den Panama Papers. In den Top-Ten befinden sich auch vier Luxemburger Institute.



Die Kanzlei Mossack Fonseca hat mit 14.000 Banken und Anwaltsbüros zusammengearbeitet um die Gründung von rund 15.000 Briefkastenfirmen und Stiftungen für ihre eigenen Kunden zu ermöglichen. Banken spielen dabei eine Schlüsselrolle. Unter den Top-Ten befinden sich auch vier Luxemburger Finanzinstitute:

Auf Platz Nummer eins platziert sich das Institut "Experta Corporate & Trust Servicesbanque" wieder. Es handelt sich dabei um eine Filiale der BIL (Banque Internationale à Luxembourg). Das Institut hat demnach bei der Gründung von über 1500 Offshore-Firmen mitgewirkt, so die Zahlen des

Journalistenkonsortium ICIJ. Direkt dahinter befindet sich die brasilianische Bank "Banque J. Safra Sarasin - Luxembourg S.A." (knapp 1000 Firmen).

Ebenfalls in den Top-Ten sind die "Société Générale Bank & Trust Luxembourg" (400 Firmen) sowie die "Landsbanki Luxembourg S.A." (knapp 400 Firmen).

Die Informationen über die Offshore-Geschäfte wurden der "Süddeutschen Zeitung" von einer anonymen Quelle zugespielt. Der Zeitung zufolge handelt es sich um 2,6 Terabyte an Daten, das sind 11,5 Millionen Dokumente zu insgesamt 214.000 Briefkastenfirmen. Es sei das größte Datenleck, das es bislang gab. Die Daten umfassen einen Zeitraum von 40 Jahren. Die Auswertung der "Panama Papers" genannten Dokumente wurde zusammen mit dem Internationalen Konsortium für Investigative Journalisten (ICIJ) in Washington organisiert. An ihr wirkten etwa 400 Journalisten aus fast 80 Ländern mit. NDR und WDR sind in einem Rechercheverbund mit der "Süddeutschen", genauso wie auch "Le Monde".

# Luxemburger Wort

Panama Papers

## Fingers pointed at Luxembourg banks



Photo: Marc Wilwert

Published on Monday, 4 April, 2016 at 10:40

**(pso/NG) It was previously known that the Luxembourg financial industry had regularly used opaque rules to establish shell corporations and protect clients from prying eyes.**

The most recent findings of the International Consortium of Investigative Journalists (ICIJ) give a fuller scope.

Four Luxembourg institutions figure into a published table from the "Panama Papers", which lists 10 international banks that requested the most offshore companies for clients. The list does not, however, provide the concept nor the jurisdiction of each one.

### BIL at top

The subsidiary of BIL (Banque internationale à Luxembourg), Experta Corporate & Trust Services, tops the list with more than 1,600 entities used.

Banque J. Safra Sarasin–Luxembourg follows, with nearly 1,000 entities. Little known by the public, the company with Brazilian origins still employs more than 120 people locally and has about 7 billion euros of assets.

Eighth and ninth places on the list are Société Générale Bank & Trust Luxembourg and Landsbanki Luxembourg, respectively, both with just under 500 cases each.

## Political scandals via Luxembourg

Icelandic Prime Minister Davíð Gunnlaugsson must now also face the music for hiding his stake, along with his wife, in a company registered in the British Virgin Islands, which was exposed to the Icelandic banks that went bankrupt after the subprime crisis (Landsbanki, and also Kaupthing and Glitnir, which also operated in Luxembourg) and for which he had appealed to the law firm Mossack Fonseca, based in Panama.

It is from this law firm that the biggest data breach in the history of journalism has come. The ICIJ and over a hundred other media joined forces to process a wealth of information sent to a reporter from the German newspaper "Süddeutsche Zeitung" around one year ago.

It concerned some 11.5 million files, totalling around 2.6 TB of information (by comparison, Luxleaks, published in November 2014, was only 4 GB). The files had been extracted from the law firm which specialises in domiciliation of offshore companies.

## 200 countries involved

Covering the entire existence of the company until last year (1977 to 2015), the "Panama Papers" highlight the ramifications of international offshore structuring of more than 214,000 shell companies in two hundred jurisdictions.

Apart from the Prime Minister of Iceland being implicated, dozens of other personalities are included, such as relatives of Russian president Vladimir Putin, the Argentine footballer Lionel Messi and UEFA President Michel Platini.

Other revelations should follow throughout the course of the week. According to various sources, all data will be online in a month.



## LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE

11 avril 2016 14:01

# Le Luxembourg, «un pays qui fait plutôt très bien»

*LUXEMBOURG - Le directeur du centre politique et d'administration fiscale de l'OCDE salue les efforts du Grand-Duché en matière de lutte contre l'évasion fiscale.*



Selon ce responsable de l'OCDE, le gouvernement luxembourgeois a fait le ménage.  
(photo: DR)

Voilà un compliment qui devrait faire plaisir au gouvernement Bettel le jour où il reçoit le Premier ministre français Manuel Valls: Pascal Saint-Amans, directeur du centre politique et d'administration fiscale de l'OCDE, a estimé lundi matin sur les ondes de *France Info* que le Luxembourg était «un bon exemple d'un pays qui faisait

très mal et qui fait maintenant plutôt très bien» en matière de lutte contre l'évasion fiscale.

Les Luxembourgeois «se sont mis totalement en accord avec les réglementations internationales, ils ont été reconnus pour ça (...) Le Luxembourg a décidé de nettoyer tout ça, pour des raisons simples de réputation. S'ils ne le font pas ils vont perdre tout le bon business, l'industrie des fonds qui n'est pas là-bas pour des raisons d'opacité».

### **«Les bonnes vieilles méthodes» persistent**

Pourquoi alors dès qu'un scandale d'évasion fiscale éclate, [le Luxembourg est en point de mire](#)? Parce qu'«il y a toujours des opérateurs, des intermédiaires juridiques qui continuent les bonnes vieilles méthodes comme au bon vieux temps où ils pouvaient faire ce qu'ils voulaient», répond Pascal Saint-Amans.

«On a criminalisé ce type de fraude fiscale, il faut maintenant que les pays appliquent ça». Et d'ajouter que tout l'OCDE, soit 96 pays, se soit engagée sur la fin du secret bancaire d'ici 2017 ou 2018. Sauf quatre pays: Nauru, Vanuatu, le Bahreïn, et le Panamá.

*(MC/L'essentiel)*



## PANAMA PAPERS

13 avril 2016 08:30

# La CSSF veut la vérité sur les comptes offshore

*LUXEMBOURG - Suite aux «Panama Papers», la Commission de surveillance du secteur financier a demandé des éléments aux banques.*



La CSSF a adressé un courrier aux banques leur réclamant des éléments sur les sociétés offshore. (photo: Editpress)

L'affaire des «Panama Papers» a contraint la Commission de surveillance du secteur financier à réagir. Selon nos informations, la CSSF a adressé mercredi dernier un courrier à des banques de la Place leur demandant de fournir des informations précises sur d'éventuelles activités sujettes à caution.

Les établissements signataires de la charte «Icma», prônant transparence et intégrité dans l'activité gestion de patrimoine, étaient particulièrement concernés. La CSSF leur a réclamé un recensement des sociétés offshore vendues. L'autorité de contrôle

voulait aussi savoir combien de clients possèdent des comptes via ce type de structures.

### **Demande de délai**

Les établissements bancaires ont dû renseigner sur le nombre de sociétés montées avec Mossack Fonseca, le cabinet d'avocats panaméen au cœur du système d'évasion fiscale. Les données à fournir portent sur trois échéances: fin 2007, fin 2012 (année de la signature de la charte «Icma» par l'Association des banques et banquiers Luxembourg, ABBL) et 31 mars 2016.

Enfin, la CSSF souhaitait connaître les mesures engagées par les banques depuis la signature de la charte. Elle demandait une remise des éléments pour le vendredi 8 avril, soit deux jours après la réception du courrier. Un peu court pour l'ABBL qui, selon nos sources, a demandé un délai pour que les banques puissent rassembler l'ensemble des informations.

(Mathieu Vacon/*L'essentiel*)

# Viichten 9 Méint Prisong mat Sursis fir Ex-Buergermeeschter

Wéinst Prise illégale d'intérêts gouf den Ex-Buergermeeschter vu Viichten um Dikrecher Geriicht zu enger Prisongsstrof vun 9 Méint mat Sursis veruerteelt.



© RTL Archibild

Fir den Ugekloten ass dat manner wéi déi 30 Méint mat engem large Sursis, déi de Vertrieder vum Parquet gefrot hat. Dobäi kommen eng Geldstrof vun 10.000 €, d'Verbuet, fir 5 Joer laang eng öffentlech Funktioun auszufëllen, an 2.000 € Schuedenersaz, déi de Mann der Gemeng bezuele muss.

Ënner anerem war him virgehäit ginn, als Buergermeeschter um Vote iwwer e PAP deelgeholl ze hunn; hien hat awer net gesot, dass hien als Chef vun enger Baufirma domat ugefaangen hätt, dee Betrib z'iwwerhuelen, deen dese PAP abruecht hat. Donieft gouf nom Bau vun Haiser festgestallt, dass en Deel vum Lotissement an enger Gréngzon loung.

Félix Braz am Interview

## Wéi sinn d'Whistleblower unzepaken?

Panama Papers, Lux-Leaks an divers CDe mat Donnée vu Steierhannerzéier. Ëmmer nees si Whistleblower fir d'Opdecke vu Skandalen verantwortlech gewiescht.



© RW

Wéi sinn d'Whistleblower unzepaken, muss ee se protegieren oder bestrofen?

E sougenannte Whistleblower ass eng Persoun, déi fir d'Allgemengheet wichteg Informatiounen aus engem geheimen oder geschützte Kontext an d'Ëffentlechkeet bréngt. E Whistleblower genéisst dowéinst dacks eng héich Unerkennung, ebe just well en d'Ëffentlechkeet opkläert. Dat mécht en awer meeschtens an enger illegaler Aart a Weis, well déi entspreichend Donnéeën ebe geheim oder vum Berufsgeheimnis geschützt solle sinn.

Soll e Whistleblower allgemeng éischer protegéiert ginn oder muss ee se veruerteelen? De Justizminister Felix Braz fënnt, datt si musse geschützt ginn. Zënter 2011 wier dat gesetzlech virgesinn. Am Fall vum Opmierksam-Maachen op Korruptiounsfäll kann een net duerch säin Employeur -Staat oder Patron- bestrooft ginn.

Kann ee soen, e Whistleblower schafft jo am Interesse vun der Allgemengheet, dowéinst muss en an alle Fäll protegéiert ginn?

De legitimen Interessi ze sanktionéieren, sou de Félix Braz, wier net den Eenzege an der Gesellschaft. Geschützt ginn misst och d'Perséinlechkeetsrecht oder den Dateschutz. All déi Rechter misste respektéiert ginn.

Am Kontext vum Prozess géint de Whistleblower Deltour an der Affaire Luxleaks war et dem Felix Braz wichteg eppes ze ënnersträichen: De Prozess, deen Enn Abréll soll ufänken, *soll*

*net mat eise Reflexiounen vermëscht ginn. D'Gericht misst a géif ëmmer a politescher Onofhängegkeet funktionéieren.*

## Polemik um Kino-Subventionen

# Joy Hoffmann schlägt zurück



Joy Hoffmann, Utopia-Aktionär und CNA-Beamter im Ruhestand.  
*Archivfoto: Serge Waldbillig*

(mth) - Im Streit um die Vergabe staatlicher Subventionen an Kinos in Luxemburg hat sich nun erstmals der Utopia-Aktionär und frühere Leiter der Kinoabteilung des Centre National de l'Audiovisuel" Joy Hoffmann zu Wort gemeldet, wie "Radio 100,7" am Donnerstag berichtete.

Ende Januar hatte der Geschäftsführer der finanziell angeschlagenen Caramba-Kinogruppe gegenüber dem Radiosender behauptet, Hoffmann habe jahrelang von seiner Position beim CNA profitiert, um Utopia S.A. bei der Subventionierung zu bevorzugen, und die Konkurrenzgruppe Caramba leer ausgehen zu lassen. Dieser Verdacht sei in einem Untersuchungsbericht der Konkurrenzbehörde festgehalten worden.

Nachdem der Dachverband der luxemburgischen Regionalkinos „Centre de diffusion et d'animation cinématographique“ (CDAC), der teilweise mit Utopia S.A. zusammenarbeitet, die Vorwürfe bereits im Januar dementierte, äußerte sich nun erstmals Hoffmann dazu.

Im Interview mit 100,7 bezeichnete er die Vorwürfe in dem besagten Bericht als "haltlose Behauptungen", die der Verfasser ohne Überprüfung von Caramba-Chef Massard übernommen habe. Dies sei ein "extrem schwerwiegender Vorwurf", den er so nicht stehen lassen könne.

"Nicht nötig gehabt, Dummheiten zu machen"

Er habe niemals von seiner Position beim CNA profitiert, um die Vergabe von Subventionen zu beeinflussen und habe dies auch gar nicht können, da er überhaupt keine

Entscheidungsgewalt in diesem Bereich gehabt habe: "Diese Entscheidungen wurden von meinem damaligen Chef und dem zuständigen leitenden Beamten beim Ministerium getroffen", so Hoffmann.

Der Vorwurf sei zudem lächerlich, da es sich bei den Subventionen um Summen gehandelt habe, die im Vergleich zum Umsatz der Utopia-Gruppe als "Peanuts" gelten müssten: "Wir hätten es mit Sicherheit nicht nötig gehabt, irgendwelche Dummheiten zu machen, nur um die paar Euro zu bekommen".

Hoffmann gibt in dem Interview zu, dass seine Position bei Utopia einen "reellen Interessenkonflikt" geschaffen habe, erklärt aber zugleich, dass dieses Problem bereits damals gelöst worden sei: "Ich habe meine Position beim CNA eingenommen, als Utopia noch sehr klein war und nicht abzusehen war, welche Marktposition das Unternehmen später einnehmen würde. Ich habe das Problem sofort erkannt und gegenüber dem Ministerrat angesprochen."

Er habe allerdings zu diesem Zeitpunkt grünes Licht bekommen, seinen Posten weiter zu besetzen, da das Ministerium in der Praxis kein Problem gesehen habe.

Die Konkurrenzbehörde ist derzeit immer noch mit einer Untersuchung zu dem Fall befasst. Das Kulturministerium hat sich bisher geweigert, Stellung zu beziehen.

# INTERNATIONAL/REGIONAL NEWS

<http://www.nextimpact.com> (France)

## **Le Conseil d'État veut un site Internet à destination des lanceurs d'alerte**

Alors que le scandale des Panama Papers ravive les débats autour de la protection des lanceurs d'alerte, le Conseil d'État a dévoilé hier un rapport invitant le législateur à fixer un véritable cadre au profit des apprentis Snowden. L'institution demande également à ce qu'un site Internet soit mis à la disposition des personnes qui ne sauraient vers qui se tourner pour dénoncer certains faits.

Le constat de la juridiction administrative, qui a travaillé sur ce sujet pendant plusieurs mois à la demande du Premier ministre, est que « les dispositifs existants sont peu utilisés ». « Cela tient sans doute au fait qu'ils ne forment pas un ensemble cohérent et ne sont pas suffisamment précis quant à la définition du lanceur d'alerte et aux procédures à mettre en œuvre pour recueillir et traiter les alertes », explique-t-elle.

### **Des procédures « graduées » de signalement**

L'institution préconise ainsi « l'adoption d'un socle de dispositions communes applicables à toute personne qui, confrontée à des faits constitutifs de manquement grave à la loi ou porteurs de risques graves, décide librement et en conscience de lancer une alerte dans l'intérêt général ». Elle recommande également que ce dispositif repose sur « des procédures graduées, sécurisées et largement accessibles ».

Le Conseil d'État estime en effet que les lanceurs d'alerte devraient pouvoir s'adresser en priorité à un responsable désigné à cet effet au sein de l'organisation dans laquelle ils évoluent (entreprise, administration...). « En l'absence de réponse dans un délai raisonnable ou, bien sûr, si cette saisine est dès l'origine impossible, le lanceur d'alerte doit s'adresser aux autorités administratives compétentes (inspections, services préfectoraux...) ou à l'autorité judiciaire », imagine le rapport.

### **Un « portail unique de l'alerte »**

Mais pour ceux qui auraient signalé, en vain, certains faits à leur responsable interne, la haute juridiction propose la création d'un « portail unique de l'alerte », destiné à aiguiller les signalements vers les autorités compétentes :

« Concrètement, un lanceur d'alerte pourra voir son alerte redirigée, grâce à ce portail, vers la Haute autorité pour la transparence de la vie publique en matière de conflits d'intérêts, vers le Service central de prévention de la corruption en matière de corruption, ou encore vers l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé en matière de risques causés par un médicament. L'effectivité du recueil de l'alerte est ainsi assurée. »

L'institution considère d'ores et déjà que la mise en œuvre de ce site pourrait être confiée à la Commission nationale de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et d'environnement (dont le champ de compétences serait élargi pour l'occasion). Afin de favoriser un traitement effectif des alertes par ceux qui en sont destinataires, le Conseil d'État souhaite d'autre part « obliger, dans le secteur public, et (...) inciter, dans le secteur privé, à informer le lanceur des suites données à son alerte », y compris par voie électronique.

« Si aucune suite n'est donnée à ses démarches, le lanceur d'alerte peut divulguer au public les faits qu'il veut signaler ; il peut le faire directement s'il y a une urgence avérée », conclut le Conseil d'État.

Restera maintenant à voir quel sort sera réservé à ces propositions, qui nécessiteront forcément un passage devant le Parlement – où ce sujet a déjà été évoqué ces derniers mois.

NEXTINPACT.com

# Luxemburger Wort

Money-laundering investigation

## Malaysia's 1MDB financed 'The Wolf of Wall Street'



According to the WSJ, it took six years to produce "The Wolf of Wall Street", which stars Leonardo DiCaprio and is directed by Martin Scorsese, because Hollywood studios were reluctant to invest in an R-rated movie about financial corruption.

*Photo: Paramount Pictures*

Published on Saturday, 2 April, 2016 at 13:52

**(AFP/NG) Some of the money to make the hit movie "The Wolf of Wall Street" was allegedly laundered from a scandal-hit Malaysian firm founded by the country's leader, the Wall Street Journal reported.**

Embattled Malaysian Prime Minister Najib Razak has been under fire over allegations that hundreds of millions of dollars were stolen from state fund 1Malaysia Development Berhad (1MDB), and his acceptance of a \$681 million overseas payment. Luxembourg launched a probe on Thursday linked to the corruption scandal.

Both Najib and the now debt-stricken company strongly deny any wrongdoing.

## **Production Company founded by Najib's stepson**

According to the WSJ, it took six years to produce the movie, which stars Leonardo DiCaprio and is directed by Martin Scorsese, because Hollywood studios were reluctant to invest in an R-rated movie about financial corruption.

A small production company called Red Granite Pictures, which had made only one movie, came up with the more than \$100 million needed to turn the film into reality, the newspaper said in its report Friday.

Global investigators believe much of that money was diverted from 1MDB, an investment vehicle founded in 2009 by Najib with the stated goal of stimulating local economic growth, according to the story.

The Red Granite Pictures website names Riza Aziz--which the Journal identifies as Najib's stepson--as the company co-founder and co-chairman.

Investigators in two countries believe that some \$155 million that originated with 1MDB moved into Red Granite in 2012 through an intricate route involving offshore shell companies, the newspaper said, citing unnamed people familiar with the probes.

FBI agents have issued subpoenas to several current and former Red Granite employees and to a bank and an accounting firm the company used, the Journal added.

"The Wolf of Wall Street" is based on the life of Jordan Belfort, who in the 1990s becomes a wealthy stock broker living a life filled with sex and drugs by swindling investors in a securities scam. Belfort went to prison after pleading guilty to fraud and stock market manipulation.

On the 1MDB allegations, Najib claims he is a victim of political conspiracy.

## **Saudi royal family gift?**

He initially denied reports he received the overseas payments, but his government later acknowledged Najib was the recipient of \$681 million, saying it was a gift from the Saudi royal family--most of which was given back--to "promote moderate Islam".

That explanation is yet to be confirmed by Saudi Arabia and is widely dismissed in Malaysia as a cover story.

<http://www.huffingtonpost.fr>

## EXCLUSIF - Au cœur de l'industrie pétrolière mondiale, la machine à corrompre d'Unaoil 31/03/2016 10h37



**CORRUPTION - On ne trouve aucune trace d'Unaoil dans les classements des plus grands groupes mondiaux. Mais depuis presque vingt ans, cette entreprise familiale monégasque se serait livrée à une corruption systématique du secteur pétrolier à l'échelle mondiale, distribuant des millions de dollars en dessous de table pour le compte de mastodontes comme Samsung, Rolls Royce, Halliburton, le constructeur français Technip ou la branche offshore du groupe australien Leighton Holdings.**

La divulgation d'un grand nombre de courriers électroniques et de documents vient aujourd'hui confirmer les soupçons qui pesaient sur le secteur pétrolier, et met à nu les activités du grand argentier de l'économie mondiale, adepte de l'achat de dirigeants et du truquage de contrats dans le monde entier.

La divulgation d'une grande masse de documents confidentiels lève pour la première fois le voile sur l'étendue réelle de la corruption dans le secteur pétrolier, et met en cause des dizaines de groupes, de hauts fonctionnaires et d'hommes politiques de premier plan au sein d'un réseau planétaire et sophistiqué de malversations et de versements de pots de vin.

### **Six mois d'enquête, des milliards de dollars de contrats publics**

Après six mois d'une enquête qui s'est étendue sur deux continents, *Fairfax Media* et *The Huffington Post* révèlent que des milliards de dollars de contrats publics ont été attribués directement à la suite de pots de vin versés pour le compte de très grandes entreprises comme le géant américain Halliburton ou les poids-lourds coréens Samsung et Hyundai.

Au centre de cette enquête, Unaoil, une société monégasque dirigée par le très mondain clan Ahsani. Après une prise de contact grâce à une annonce immobilière codée publiée dans le *Figaro*, une série

de rencontres clandestines et d'appels nocturnes ont permis aux journalistes d'obtenir communication de centaines de milliers d'emails et de documents appartenant aux Ahsani.

Ce véritable trésor révèle leur proximité avec les membres des familles royales, leur participation à des réceptions luxueuses et la manière dont ils tournent en ridicule les agences anti-corruption ou supervisent un réseau secret d'intercesseurs et d'intermédiaires dans les pays producteurs de pétrole.

La corruption alimente les inégalités déjà marquées à l'échelle mondiale, et fait partie des facteurs déclencheurs des printemps arabes. *Fairfax Media* et *The Huffington Post* sont en mesure de révéler comment Unaoil a découpé le marché pétrolier moyen-oriental au bénéfice de groupes occidentaux entre 2002 et 2012.

Dans le deuxième volet de ce reportage, les journalistes s'intéressent aux anciennes républiques soviétiques aujourd'hui affaiblies, pour dévoiler la portée réelle des pratiques de groupes internationaux comme Halliburton. Et l'enquête se termine en trois parties en montrant comment ces mêmes pratiques corruptrices se sont élargies à l'Asie et à l'Afrique.

Au rang des personnages corrompus révélés par ces fichiers, on peut compter deux ministres irakiens du pétrole, un intermédiaire lié au dictateur syrien Bashar el-Assad, de hauts responsables du régime libyen de Kadhafi, des figures du secteur pétrolier iranien, des hauts fonctionnaires des Emirats arabes unis ainsi qu'un opérateur koweïtien désigné par un surnom, "the big cheese" [le gros fromage].

### **Le français Technip, Rolls Royce, Samsung ou Siemens impliqués**

Les entreprises occidentales impliquées dans les opérations d'Unaoil au Moyen-Orient font partie des plus prospères et des plus respectées à l'échelle internationale: Rolls Royce, Petrofac, ABB et Elliot au Royaume-Uni; les groupes américains FMC Technologies, Cameron et Weatherford; les géants italiens Eni et Saipem; les sociétés allemandes MAN Turbo et Siemens; le hollandais SBM; et le conglomérat indien Larsen & Toubro. Les documents montrent également que la branche offshore du groupe australien Leighton Holdings s'est compromise.

Les fichiers dont les journalistes ont eu connaissance montrent que certains employés de ces entreprises pensaient recruter un authentique lobbyiste, tandis que d'autres, conscients ou soupçonnant qu'ils finançaient une action de corruption, ont tout bonnement fermé les yeux.

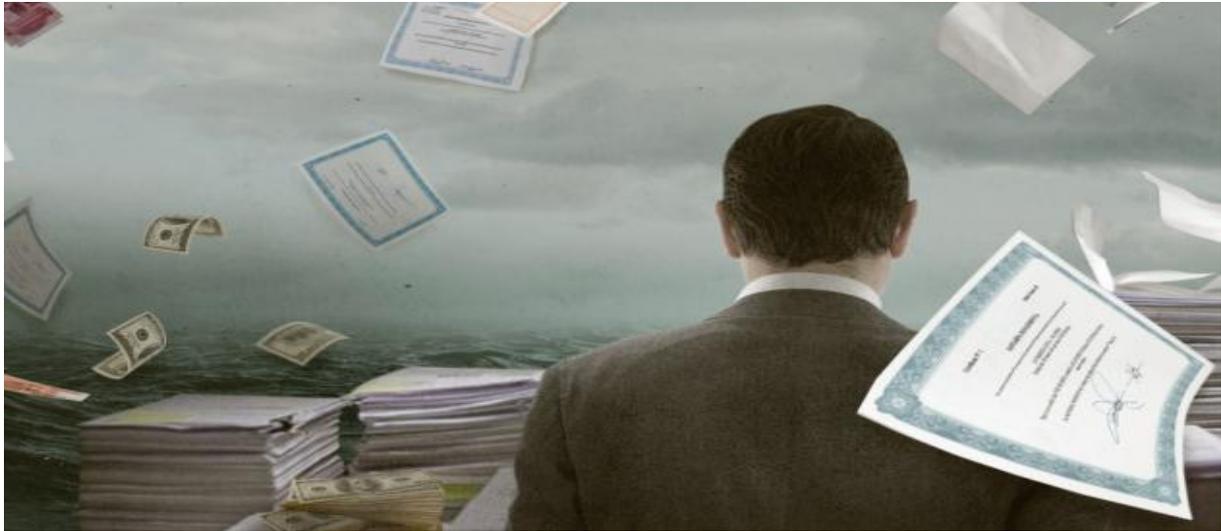
Mais d'autres encore en savaient beaucoup plus. Les journalistes ont constaté qu'une poignée de dirigeants ont non seulement donné leur approbation à cette corruption, mais ont eux-mêmes empoché des rétro-commissions ou donné leur accord pour masquer des dessous de table dans des contrats frauduleux en Irak; un directeur a même négocié le versement mensuel d'un pot de vin en échange d'informations sur les pratiques internes de son entreprise.

Nombre des personnes ainsi démasquées continuent à exercer en toute impunité. Les documents exposent la trahison dont sont victimes les populations du Moyen-Orient. Après le renversement de Saddam Hussein, les Etats-Unis avaient affirmé que les bénéficiaires du pétrole irakien reviendraient au peuple irakien. La première partie de l'enquête "Fabrique de la corruption mondiale" vient aujourd'hui battre en brèche cette promesse.

<http://www.lemonde.fr>

# « Panama Papers » : A quoi sert l'offshore ?

LE MONDE | 03.04.2016 à 22h04



Le scandale « Panama Papers », révélé par *Le Monde* en partenariat avec 106 médias internationaux partenaires du Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ), met en lumière le rôle trouble joué par les juridictions offshore comme le Panama ou les îles Vierges britanniques dans l'opacité des circuits financiers mondiaux. Pour tout comprendre, Les Décodeurs reviennent sur les points clés du système offshore.

## C'est quoi, au juste, une société offshore ?

C'est le nom couramment donné aux entreprises enregistrées dans des pays qui proposent une fiscalité très faible et des réglementations très accommodantes, comme les îles Vierges britanniques, le Panama ou les Seychelles.

Ces « sociétés internationales d'affaires » (« international business corporation », ou IBC) n'exercent aucune activité économique réelle sur le territoire dans lequel elles sont enregistrées ; elles servent de simple « coquille » ou d'écran pour des activités exercées ailleurs. Outre la basse imposition, le pouvoir d'attraction des juridictions offshore vient de la facilité de création de sociétés et du faible contrôle sur l'identité de leurs bénéficiaires réels.

## Comment crée-t-on une société offshore ?

Il y a généralement plusieurs intermédiaires entre le bénéficiaire réel d'une société et celui qui crée effectivement la structure. Le bénéficiaire peut faire appel à sa banque ou à un cabinet d'avocats fiscalistes pour choisir le meilleur paradis fiscal en fonction de ses exigences. Cet intermédiaire prend

alors contact avec un agent de domiciliation de sociétés, qui se charge de tout enregistrer auprès des autorités des différentes juridictions.

La firme panaméenne de domiciliation de sociétés offshore Mossack Fonseca, par exemple, peut recruter des clients depuis son bureau de Luxembourg, puis demander à sa branche aux îles Vierges britanniques de créer la société offshore. Elle propose également divers services supplémentaires, de la redirection de courriers à la fourniture de prête-noms, en passant par des services bancaires.

## **A quoi ça sert ?**

### **1. Ouvrir un compte en banque**

Le scandale « Panama Papers » prouve qu'une bonne partie des sociétés offshores enregistrées par Mossack Fonseca ont pour seule activité l'ouverture et la gestion d'un compte bancaire. Plutôt qu'ouvrir un compte directement à leur nom dans une banque suisse ou luxembourgeoise, les clients passent par l'intermédiaire d'une société-écran, à laquelle ils rattachent leur compte en tout anonymat. En effet, l'un des principaux avantages des sociétés offshores est leur opacité, qui permet de dissimuler l'identité réelle des ayant-droit des sociétés. Cette méthode est utilisée par certains fraudeurs fiscaux soucieux de soustraire leur patrimoine à l'impôt sur la fortune ou d'exonérer leur descendance de droits de succession.

### **2. Détenir des biens**

De la même façon, au lieu d'acheter directement une maison ou un yacht en leur nom, les clients peuvent le faire avec leur société offshore pour dissimuler leur identité. Si les différents intermédiaires manquent à leur mission de contrôle, cela peut permettre le blanchiment d'argent sale, issu d'activités criminelles ou frauduleuses. Un homme politique corrompu peut par exemple se voir offrir, en échange de certaines faveurs, la jouissance d'une villa à l'étranger détenue par une société offshore.

### **3. Protéger des fonds**

Dans les pays politiquement ou économiquement instables, les élites recourent souvent à des sociétés offshores rattachées à des comptes pour protéger leur patrimoine des expropriations, de l'hyperinflation ou des règlements de comptes en cas d'alternance politique – sans forcément vouloir frauder le fisc. C'est pourquoi, dans les « Panama Papers », les fichiers internes de la firme panaméenne Mossack Fonseca, on retrouve énormément d'oligarques russes, de membres de l'élite politique du Parti communiste chinois, ainsi que plusieurs hauts dirigeants des cinq continents. L'offshore est également un moyen efficace de contourner des sanctions économiques internationales.

### **4. Avancer masqué**

D'autres acteurs économiques recherchent dans les sociétés offshores une couche de dissimulation que ne leur offre pas le droit des sociétés dans leur propre pays. Une personne frappée d'interdit bancaire y trouvera le moyen de mener quand même des opérations financières ; un investisseur malin y verra l'opportunité de monter discrètement au capital d'une autre société ; un homme

d'affaires au passé douteux pourra remporter des contrats à l'étranger sans que son nom compromette les négociations.

## **5. Développer des activités à l'étranger**

Certains acteurs économiques recourent aussi à des sociétés offshores pour faciliter leur développement à l'international. Pour s'installer en Asie du sud-est ou en Afrique, par exemple, certaines sociétés françaises créent de façon transparente des entités offshore communes avec des partenaires locaux. Des montages souvent légaux qui permettent de bénéficier de la faible fiscalité et de la simplicité réglementaire des paradis fiscaux.

### **C'est illégal ?**

Non. La plupart des pays autorisent le recours aux sociétés offshores. Dans certaines parties du monde, comme l'Asie ou la Russie, c'est presque normal. En France, où les autorités sont plus méfiantes, les sociétés offshore sont légales à condition de déclarer le compte lié à la société - tous les comptes à l'étranger doivent être déclarés, sans exception, rappelle le Code général des impôts.

Une société sans compte, qui servirait à détenir des biens comme une maison ou un yacht par exemple, ne doit être déclarée que si elle verse des dividendes (il faut alors payer l'impôt sur le revenu) ou si le contribuable est assujéti à l'impôt de solidarité sur la fortune - ses parts de sociétés, en France et à l'étranger, sont en effet intégrées au calcul de son ISF car il est taxable sur son patrimoine mondial.

Enfin, si cette société héberge une activité commerciale réalisée en France, il faut aussi la déclarer au titre de l'impôt sur les sociétés. Si l'activité est réalisée à l'étranger, la société peut quand même être taxée ; c'est le rôle des dispositifs anti-abus mis en place par Bercy et qui servent à faire « gommer » l'intérêt des régimes fiscaux privilégiés. Concrètement, si une structure établie hors de France est détenue à au moins 10 % par des résidents fiscaux en France et qu'elle est soumise à un impôt sur les bénéfices inférieurs de 50 % à celui auquel elle serait soumise si elle était établie en France, elle est taxée.

Pour résumer, l'offshore n'est pas illégal en soi : cela dépend de ce que l'on fait avec.

### **Du coup, quel est le problème ?**

Le problème posé par les juridictions offshores, c'est justement qu'on ne sait pas ce qui s'y passe. Pour préserver leur lucrative activité, les paradis fiscaux ne sont guère enclins à abandonner des pratiques et des services de dissimulation dont leurs clients sont friands.

Les différents niveaux d'opacité offerts par les entités offshore compliquent donc le travail de la justice et du fisc pour récupérer l'argent illégalement soustrait aux impôts ou remonter les circuits de l'argent sale.

Si les pressions internationales ont contraint certains d'entre eux à modifier leurs pratiques, le chemin vers la transparence est encore long, notamment en raison de la faible coopération des autorités locales pour appliquer les standards internationaux afin d'identifier, au-delà des prête-noms, les bénéficiaires réels des sociétés et l'origine de leurs fonds.

## Panama Papers: Fifa ethics lawyer Juan Pedro Damiani under internal investigation



New Fifa president Gianni Infantino pledged to clean up football's world governing body

**Fifa is facing fresh embarrassment just six weeks after Gianni Infantino took over as president of world football's governing body and pledged to clean up the crisis-hit organisation.**

A key member of its ethics committee, Uruguayan lawyer Juan Pedro Damiani, is being internally investigated for links with Eugenio Figueredo - an allegedly corrupt football official.

Damiani has acted in sensitive ethics cases involving leading football officials since July 2012.

Part of a huge tranche of leaked documents, seen by the BBC, suggest that Damiani and his firm provided legal assistance for at least seven offshore companies linked to Figueredo, a former Fifa vice-president who was arrested last May in Zurich as part of the US inquiry into football corruption.

Figueredo was charged by US authorities with wire fraud and money laundering for his role in the alleged bribery conspiracy.

Despite that, he was extradited to Uruguay in December where he was also wanted on similar charges.

Discovery of his links to Damiani are the result of a leak of over 11 million documents from the internal files of Mossack Fonseca, a Panama-based law firm that specialises in helping the wealthy and powerful set up offshore companies.

The documents were obtained by the German newspaper *Süddeutsche Zeitung* and shared with the International Consortium of Investigative Journalists (ICIJ).

BBC Panorama and The Guardian newspaper are among 107 media organisations in 78 countries which have been analysing the documents.

The records do not show illegal conduct by Damiani or his law firm but a spokesman for Fifa's ethics investigatory committee told the BBC in a statement: "We confirm that on 19 March the investigatory chamber of the independent ethics committee was informed by the chairman of the adjudicatory chamber, Hans-Joachim Eckert, about becoming recently aware of a business relationship between the member of the adjudicatory chamber Juan Pedro Damiani, and Eugenio Figueredo Aguerre.

"After receiving the information Dr Cornel Borbely, chairman of the investigatory chamber of the ethics committee, has immediately opened a preliminary investigation to review the allegations in question. Dr Borbely is currently looking into said allegations in order to determine if there is a breach against the Fifa code of ethics and decide any further measures."

Fifa president Infantino has spoken repeatedly of a "new era" for football after being elected as Sepp Blatter's successor in February.

The leaked documents linking Damiani to Figueredo are therefore likely to raise questions over the strength of Fifa's background checks into ethics committee members.

In addition, two other executives charged in connection with the US football corruption probe have links to Damiani's legal and accountancy firm.

Hugo Jinkis and his son Mariano are currently under house arrest in their native Argentina, fighting an extradition request to the US on corruption charges.

They are mentioned in correspondence between Mossack Fonseca and Damiani's law firm regarding an offshore company they owned called Cross Trading.

Cross Trading was originally incorporated in 1998, on the Pacific island of Niue.

It then relocated to Nevada, USA in 2006 as Cross Trading LLC.

The leaked papers list Hugo Jinkis as a "beneficiary" of the company.

The records suggest that Damiani's law firm provided services for Cross Trading while it was in Niue as well as in Nevada.

According to the leaked documents Damiani and his law firm, JP Damiani & Asociados, have acted on behalf of hundreds of companies registered with Mossack Fonseca.

A spokesman for Damiani told the International Consortium of Investigative Journalists, prior to knowing he was under investigation, that he was not authorised to make statements while officials in Uruguay are investigating allegations of corruption related to Fifa.

He added that Damiani has taken a lead in reporting corrupt practices within Fifa to Uruguayan authorities and to Fifa's ethics committee.

Damiani has not responded to requests from the BBC to comment on the information contained in the leaked documents.

The extent to which Fifa officials and others connected to football have used offshore companies is also suggested in the huge leak of Mossack Fonseca documents.

Jerome Valcke, the secretary general of Fifa from 2007 until he was sacked by the governing body in January this year, also appears in the papers.

Valcke was banned by Fifa's ethics committee for 12 years in February for a series of breaches concerning its code of ethics.

Swiss authorities opened criminal proceedings against him earlier this month concerning "various acts of criminal mismanagement".

Documents suggest not only the extent of Valcke's wealth but also how he used Mossack Fonseca to create and then be installed as the hidden owner of a British Virgin Islands company called Umbelina SA.

Umbelina was used to purchase a 2.8m euro yacht, which Valcke subsequently renamed 'Ornella', after his current wife.

A source close to Valcke said the yacht was declared to the relevant tax authorities.

Furthermore it is claimed the company was not used for any other commercial or business purposes.

There is no suggestion of any wrongdoing by Valcke but the disclosure suggests the extent to which individuals within the football world use offshore companies to hide ownership of assets.

# Contre la publication des impôts des multinationales

Par Cyril Maucour et Mehdi Battikh | LATRIBUNE.FR



Mehdi Battikh et Cyril Maucour (Crédits : DR)

La Commission européenne considère-t-elle que les administrations fiscales sont incompetentes ou malhonnêtes? C'est ce que peut donner à penser son projet présenté ce mercredi, qui impose une publication de données dont disposeront de toutes façons les administrations. Par Cyril Maucour, Avocat Associé, Bignon Lebray et Mehdi Battikh, Avocat, Bignon Lebray

Le 12 avril 2016, la Commission européenne a publié un projet de modification de la Directive 2013/34/UE dont l'objet est d'introduire un mécanisme de Déclaration Pays par Pays (DPP) obligeant les entreprises multinationales à plus de transparence fiscale. La spécificité de ce projet est de rendre la déclaration disponible au public sur le site Internet des entreprises concernées. C'est justement les raisons de cette publicité qui posent question.

Le projet de la Commission européenne n'apporte pas de nouveauté sur le fond, mais uniquement dans l'approche retenue

Selon l'exposé des motifs du projet de Directive, celui-ci vise à assurer « *le principe selon lequel les bénéficiaires devraient être imposés dans le pays où ils sont générés* ». Dans les faits, les groupes multinationaux dont le chiffre d'affaires net consolidé dépasse 750 millions d'euros auront l'obligation de publier une déclaration comportant la répartition de leurs salariés, de leurs résultats et de leurs impôts dans le monde, et ce pays par pays. L'obligation est assez large puisqu'elle concerne tous les groupes qui ont des implantations dans l'Union européenne.

## **Divulgence au public**

L'initiative de la Commission européenne s'inscrit dans le sillage des travaux de l'OCDE et de son rapport relatif à l'instauration d'un *Country by Country Reporting*(CbCR), inclus dans l'action 13 du plan BEPS (*Base Erosion Profit Shifting* - Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfice). La volonté de l'OCDE est d'obliger les groupes internationaux à divulguer aux administrations fiscales des informations leur permettant d'identifier en amont, c'est-à-dire en dehors de toute procédure de contrôle fiscal, des situations anormales qui nécessitent des investigations.

L'importante différence entre l'initiative de l'OCDE et celle de la Commission européenne est que cette dernière souhaite contraindre les entreprises à divulguer ces informations non pas aux administrations fiscales, mais au public sur les sites Internet des groupes.

## **Une stigmatisation infondée des entreprises multinationales**

Selon la Commission européenne, « *permettre au public d'exercer un contrôle peut renforcer sa confiance et amener les entreprises à être plus socialement responsables en contribuant, par les impôts qu'elles paient dans le pays où elles sont actives, à la prospérité de ce dernier* ». Une sorte de contrôle fiscal participatif en somme.

Le fait que les informations concernées soient fournies aux administrations va dans le sens d'une transparence accrue, qui est souhaitable pour s'assurer que les profits et donc de la masse imposable sont justement répartis entre les différents Etats d'implantation des groupes. Le récent scandale provoqué par les « *Panama Papers* » en est un exemple criant.

Mais que le public soit désigné par la Commission comme le rempart contre l'évasion fiscale laisse songeur. L'amalgame est souvent fait entre l'optimisation fiscale, qui vise à utiliser des dispositifs fiscaux parfaitement légaux, et l'évasion fiscale dont la répression est justifiée par la mise en œuvre de pratiques illégales. La publicité de la Déclaration Pays par Pays pourrait avoir pour effet de pointer du doigt des groupes internationaux qui ne font rien d'autre que d'appliquer les dispositifs fiscaux qui leur sont proposées par les Etats. La Commission européenne en a bien conscience lorsqu'elle explique que « *ce contrôle public peut également favoriser un débat plus éclairé sur les failles éventuelles des législations fiscales* ». La question est de savoir si la démarche proposée peut aboutir à un débat éclairé ou à une stigmatisation des groupes internationaux et à une perte d'attractivité fiscale européenne.

## **Les citoyens plus compétents que les administrations?**

Surtout, on est en droit de se demander quel est le degré de confiance qu'accorde la Commission européenne aux différentes administrations fiscales des Etats membres. En effet, si ces informations leur étaient divulguées, comme cela est prévu dans le projet de l'OCDE, cela ne permettrait-il pas de parvenir aux objectifs recherchés ? Les administrations seraient alertées des situations anormales et pourraient alors faire leur travail de vérification. Dès lors, soit la Commission pense que les citoyens

sont plus compétents que les administrations fiscales pour faire ce travail, soit elle considère que les administrations pourraient passer sous silence certaines situations pour d'obscures raisons politiques ou économiques. Dans les deux cas, le constat est inquiétant.

En outre, on peut également douter que les informations incluses dans la Déclaration Pays par Pays permettent d'identifier les situations d'évasion fiscale.

### **Une déclaration pays par pays pas toujours opérante**

Les informations contenues dans la Déclaration pays par pays ne permettent pas une analyse pertinente de la situation fiscale des entreprises multinationales

Les informations exigées de la part des entreprises sont assez basiques, à savoir : « *une brève description de la nature des activités ; le nombre de salariés ; le montant du chiffre d'affaires net, qui inclut le chiffre d'affaires réalisé avec des parties liées ; le montant du résultat avant impôt sur les bénéficiaires ; le montant d'impôt sur les bénéficiaires dû [...] ; le montant d'impôt sur les bénéficiaires acquitté, [...] ; et le montant des bénéfices non distribués* ».

Il est important de noter qu'aucune référence n'est faite aux actifs détenus par les entreprises, comme par exemple les marques, les brevets, ou les droits d'exercer sur un marché. Comment peut-on porter un regard critique sur la situation fiscale d'un groupe sans connaître la répartition de ses actifs ou son modèle économique ? Il s'agit d'éléments clés de la compréhension qui ne peuvent pas être occultés.

### **Des raccourcis inconséquents**

On imagine déjà les raccourcis qui pourront être faits dans les cas d'importants profits réalisés dans des pays avec peu de salariés alors que la situation pourrait parfaitement s'expliquer par la présence d'actifs clés dans ce pays qui peuvent avoir été créés par un nombre limité d'ingénieurs ou bien tout simplement avoir été acquis auprès de tiers.

Enfin, concernant le champ d'application géographique, le projet prévoit une information détaillée pour chacune des entreprises établies dans un pays membre de l'Union ainsi que pour celles établies dans « *certaines juridictions fiscales* » aux pratiques non conformes, autrement dit les paradis fiscaux, dont une liste commune devrait prochainement être dressée. Pour les autres juridictions, les informations seront agrégées. Impossible dès lors pour le public d'isoler des informations relatives aux Etats non-membres de l'Union et non désignés comme paradis fiscaux.

Autant d'éléments qui nous laissent perplexes quant à l'utilité réelle de la déclaration proposée, qui à défaut d'être un outil efficace contre la fraude fiscale pourrait alimenter des procès d'intention à l'encontre des groupes. Certes plus compliquées à mettre en place, des mesures d'harmonisation fiscale au sein de l'Union seraient certainement plus efficaces pour assurer une concurrence saine dans la zone européenne ainsi qu'une sécurité juridique essentielle aux acteurs économiques.

# Le Parlement européen veut mener l'enquête sur les Panama Papers "pour faire toute la lumière"

Par Cécile Barbière, EurActiv | 14/04/2016, 11:56 | 841 mots



« La création d'une commission d'enquête parlementaire est sur la bonne voie, j'ai eu un retour positif de la part des autres groupes », a expliqué le président du groupe Verts-ALE, Philippe Lamberts. (Crédits : Greens EFA/ capture Youtube)

)La création d'une commission d'enquête sur les Panama Papers devrait être adoptée le 14 avril. Cette nouvelle instance pourrait fusionner avec la commission Taxe.

La chasse aux dérives fiscales devrait reprendre prochainement au Parlement européen. A la suite des révélations des "Panama Papers", le Parlement européen devrait bientôt lancer une nouvelle commission d'enquête pour se pencher sur ces montages financiers complexes mis en place par des personnalités, notamment européennes, dans le paradis fiscal du Panama.

## Résistances internes

Proposée par le groupe des Verts le 8 avril, la création d'une commission d'enquête a été rejetée dans un premier temps par les autres groupes politiques, afin d'affiner la proposition de mandat. Mais le principe semble faire consensus au sein des différentes familles politiques.

*« La création d'une commission d'enquête parlementaire est sur la bonne voie, j'ai eu un retour positif de la part des autres groupes », a expliqué le président du groupe Verts-ALE, Philippe Lamberts.*

La proposition compte sur l'appui de la quasi-totalité des groupes : socialistes et démocrates, conservateurs, libéraux et même PPE, qui devraient soutenir la création, après sa réunion de groupe du 12 avril.

*« Nous voulons que le Parlement européen puisse faire toute la lumière dans le cadre d'une commission d'enquête », a plaidé Manfred Weber, président du groupe PPE.*

Le groupe s'était pourtant majoritairement opposé à la création d'une commission d'enquête dans la foulée du scandale des Luxleaks, lui préférant une commission spéciale, dont les compétences étaient plus limitées.

*« Nous avons déposé un projet de mandat vendredi dernier. Dès jeudi, nous pourrons commencer à travailler à un mandat pour cette commission », s'est félicité Philippe Lamberts.*

### **Donner davantage de pouvoir à la commission "Taxe" ?**

Pour l'heure, les contours de la future instance d'enquête ne sont pas totalement définis. Mais une majorité d'élus envisage que la nouvelle commission d'enquête soit regroupée avec la commission spéciale Taxe, créée dans la foulée des LuxLeaks pour enquêter sur les pratiques d'optimisation et d'évasion fiscale des entreprises au sein de l'UE.

Une *« manière de rationaliser les structures du Parlement »*, souligne Philippe Lamberts. Autre avantage, selon les Verts et la gauche, la réunion des deux mandats pourrait permettre de transformer la commission Taxe en commission d'enquête, et lui donner ainsi davantage de pouvoir qu'elle n'en a aujourd'hui.

Les sujets sont en effet connexes : la commission Taxe planche depuis début 2015 sur les pratiques fiscales de entreprises, les Panama Papers ont mis à jour les pratiques des particuliers. Dans les deux cas, on retrouve les mêmes intermédiaires, et les mêmes paradis fiscaux.

### ***"On peut s'attendre à d'autres révélations"***

Pour Alain Lamassoure, le président de la commission Taxe, une fusion des deux enjeux au sein d'une même commission n'est toutefois pas souhaitable.

*« Une nouvelle commission d'enquête ad hoc serait une meilleure réponse », estime l'eurodéputé français. « Après les LuxLeak, les SwissLeaks, les Panama Papers, on peut concrètement s'attendre à ce qu'il y ait d'autres révélations à venir. »*

*« La meilleure solution serait de créer une sous-commission à la commission des affaires économiques et monétaires, dédiées au sujet de la fiscalité », affirme Alain Lamassoure.*

La création de nouvelles commissions ou sous-commissions permanente au sein du Parlement est généralement réservée aux début et fin de mandat.

---

## CONTEXTE

Les Panama papers ont levé le voile sur des sociétés offshore pratiquant l'évasion fiscale. Parmi les personnalités politiques impliquées dans l'affaire se trouvent Vladimir Poutine, le président ukrainien Petro Porochenko, David Cameron, le Premier ministre islandais Sigmundur Davíð Gunnlaugsson, et le commissaire européen en charge de l'action pour le climat, Miguel Arias Cañete.

Ces fuites surviennent alors que la lutte contre l'évasion fiscale est l'une des priorités de la Commission Juncker. Le scandale des Luxleaks, qui révélait l'évasion fiscale pratiquée par de nombreuses entreprises siégeant au Luxembourg et sanctionnée par l'État, a éclaté juste après la prise de fonction de la Commission. Le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, ancien ministre des Finances et Premier ministre du Luxembourg, a également souffert de cette affaire.

Le 18 mars 2015, l'exécutif a donc présenté un paquet de mesures censées améliorer la transparence fiscale, notamment en introduisant un système d'échange automatique d'informations sur les décisions anticipées, ou rescrits fiscaux.

---

## PROCHAINES ETAPES

- **14 avril 2016:** décision de création de la commission sur les Panama papers

---

**Par Cécile Barbière, EurActiv.fr**

(Article publié le 13 avril 2016)

# L'Europe veut concilier secret des affaires et droits des lanceurs d'alerte

<http://www.lesechos.fr>

RENAUD HONORÉ / CORRESPONDANT À BRUXELLES | LE 14/04 À 07:00

La directive sur le secret des affaires, votée jeudi, prend un écho supplémentaire en pleine tempête des « Panama papers ».

La directive sur le « secret des affaires », que doit voter ce jeudi le Parlement européen, aura connu une destinée singulière. Proposée dans l'anonymat en 2013, l'actualité l'a depuis mise en pleine lumière sur un terrain qui n'était pas celui attendu. Luxleaks à l'automne 2014, puis « Panama papers » ces dernières semaines : ces révélations sur des pratiques fiscales peu avouables ont été permises à chaque fois par des lanceurs d'alerte relayés et soutenus par la presse. Un travail dont les détracteurs acharnés de la directive craignent qu'il devienne plus difficile, voire impossible, du fait de la protection accrue du secret des affaires. « Cette législation est passée par beaucoup de turbulences, mais les garanties que nous apportons sont de nature à lever ces doutes », répond Constance Le Grip, eurodéputée Les Républicains, rapporteure du texte.

A l'origine, il s'agissait de s'attaquer à un problème jugé de plus en plus important par Bruxelles, à savoir l'espionnage industriel. L'exécutif européen estimait en 2013 que cela touchait une entreprise sur quatre en Europe. Le projet de directive visait à aider les entreprises à se protéger, en harmonisant les législations jusque-là bien différentes en Europe.

## Un texte réaménagé

Problème : la définition de ce secret des affaires était jugée trop large aux yeux des critiques de la législation, relayées par une partie importante du Parlement européen (Verts, sociaux-démocrates et libéraux). En France, une pétition avait été lancée contre le texte, alors que des amendements à la loi Macron de 2015 avaient été critiqués pour la même raison.

Les « gens poursuivant l'intérêt général », à l'instar d'Antoine Deltour, lanceur d'alerte qui a révélé l'affaire LuxLeaks, sont mentionnés comme une exception aux règles du secret des affaires dans la nouvelle mouture du texte européen.

Face à ces inquiétudes, les législateurs européens (Parlement et Etats membres) ont aménagé le texte, afin de garantir la liberté de la presse et les droits des lanceurs d'alerte. « C'est le premier texte européen où l'enjeu de la protection des lanceurs d'alerte est évoqué et assuré par un article dédié », assure Constance Le Grip. Ainsi les « gens poursuivant l'intérêt général » sont mentionnés comme une exception aux règles du secret des affaires. Des avancées jugées encore trop timorées par certains parlementaires, notamment chez les Verts qui refusent de voter le texte.

Si cela ne devrait pas suffire à rejeter la directive, plusieurs eurodéputés ont émis l'idée de réclamer à la Commission un texte spécifique sur la protection des lanceurs d'alerte pour faire taire les dernières critiques. « J'y suis favorable, il faut profiter de l'élan politique », assure Constance Le Grip.

Renaud Honoré, Les Echos

Bureau de Bruxelles